



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
4 mars 2011
Français
Original: anglais

Comité de la science et de la technologie

Rapport du Comité de la science et de la technologie sur sa deuxième session extraordinaire, tenue à Bonn du 16 au 18 février 2011

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session	1–5	3
II. Questions d'organisation.....	6–15	3
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	6–7	3
B. Participation.....	8-11	4
C. Documentation	12	6
D. Réunions régionales visant à préparer la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie.....	13	6
E. Groupe de contact.....	14–15	6
III. Recommandations portant sur les points 2 à 7 de l'ordre du jour.....	16–67	6
A. Évaluation de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention	17–26	7
B. Préparatifs de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention.....	27–30	8
C. Résultats de la première Conférence scientifique au titre de la Convention.....	31	8
D. Mesures visant à permettre à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.....	32–34	9
E. Correspondants pour la science et la technologie	35–38	9
F. Progrès accomplis en ce qui concerne le système de gestion des connaissances, y compris les savoirs traditionnels, les pratiques optimales et les expériences positives en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse	39–44	10

G.	Questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des indicateurs d'impact permettant de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie.....	45-67	11
IV.	Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie et clôture de la session	68-69	14
Annexes			
	Documents dont le Comité de la science et de la technologie était saisi à sa deuxième session extraordinaire et clôture de la session		15

I. Ouverture de la session

1. La deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie s'est tenue à Bonn (Allemagne), sous la présidence de M. Klaus Kellner (Afrique du Sud). Le Comité a tenu six séances, du 16 au 18 février 2011.
2. La deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie a été ouverte le 16 février 2011 par le Président du Comité, qui a souhaité la bienvenue à l'ensemble des Parties et des observateurs.
3. Une déclaration a été faite par le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification («la Convention»).
4. Une déclaration a été faite par le maire de la ville de Bonn, M. Jürgen Nimptsch.
5. À la même séance, des déclarations ont aussi été faites par les représentants de la Hongrie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) et de l'État plurinational de Bolivie (au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes).

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. À sa première séance, le 16 février 2011, le Comité a examiné le point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux», pour lequel il était saisi d'une note du secrétariat figurant dans les documents ICCD/CST(S-2)/1 et Corr.1.
7. À la même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour, et approuvé l'organisation des travaux de la session prévue à l'annexe II de l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour était libellé comme suit:
 1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 2. Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018):
 - a) Évaluation de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention;
 - b) Préparation de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention, consacrée à l'«évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résistance des zones arides, semi-arides et subhumides sèches».
 3. Résultats de la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention.
 4. Mesures visant à permettre à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifique et technique concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.
 5. Correspondants pour la science et la technologie.

6. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du système de gestion des connaissances, y compris les savoirs traditionnels, les pratiques optimales et les expériences positives en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.
7. Questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des indicateurs d'impact permettant de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie:
 - a) Examen de l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3;
 - b) Progrès accomplis dans le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3;
 - c) Moyens de simplifier les modalités de coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans un cadre à long terme afin d'appuyer les progrès accomplis pour ce qui est de mesurer la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie.
8. Informations sur les initiatives scientifiques régionales.
9. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie.

B. Participation

8. Les représentants des 131 Parties à la Convention ci-après ont assisté à la deuxième session extraordinaire du Comité (voir document ICCD/CST(S-2)/MISC.1/Rev.1-ICCD/CRIC(9)/MISC.1/Rev.1):

Afrique du Sud	Burundi
Albanie	Cameroun
Algérie	Canada
Allemagne	Cap-Vert
Angola	Chine
Antigua-et-Barbuda	Colombie
Arabie saoudite	Comores
Argentine	Congo
Arménie	Costa Rica
Autriche	Côte d'Ivoire
Azerbaïdjan	Cuba
Bangladesh	Djibouti
Bélarus	Dominique
Belgique	Émirats arabes unis
Belize	Équateur
Bénin	Érythrée
Bhoutan	Espagne
Bolivie (État plurinational de)	États-Unis d'Amérique
Bosnie-Herzégovine	Éthiopie
Botswana	ex-République yougoslave de
Brésil	Macédoine
Bulgarie	Fidji
Burkina Faso	Finlande

France	Ouganda
Gabon	Ouzbékistan
Géorgie	Pakistan
Grenade	Palau
Guatemala	Panama
Guinée équatoriale	Pérou
Guinée-Bissau	Philippines
Guyana	Portugal
Haïti	République arabe syrienne
Honduras	République centrafricaine
Hongrie	République de Corée
Iles Cook	République de Moldova
Îles Marshall	République démocratique du Congo
Inde	République démocratique populaire lao
Iran (République islamique d')	République dominicaine
Israël	République-Unie de Tanzanie
Italie	Rwanda
Jamahiriya arabe libyenne	Sainte-Lucie
Jamaïque	Saint-Kitts-et-Nevis
Japon	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Jordanie	Samoa
Kazakhstan	Sao Tomé-et-Principe
Kenya	Sénégal
Kirghizistan	Serbie
Kiribati	Seychelles
Koweït	Sierra Leone
Lesotho	Sri Lanka
Liban	Suisse
Libéria	Suriname
Madagascar	Tchad
Malawi	Thaïlande
Mali	Togo
Mauritanie	Trinité-et-Tobago
Mexique	Tunisie
Micronésie	Turquie
(États fédérés de)	Tuvalu
Mongolie	Ukraine
Monténégro	Union européenne
Mozambique	Uruguay
Myanmar	Venezuela (République bolivarienne du)
Népal	Viet Nam
Niger	Yémen
Nigéria	Zambie
Nioué	

9. Des observateurs de deux autres pays y ont également assisté.

10. Les organismes, bureaux et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Banque mondiale

Espace commun d'information de l'ONU

Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Université des Nations Unies

11. Onze organisations intergouvernementales et 20 organisations de la société civile étaient également représentées.

C. Documentation

12. La liste des documents dont le Comité de la science et de la technologie était saisi à sa deuxième session extraordinaire figure à l'annexe.

D. Réunions régionales visant à préparer la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie

13. Pendant la deuxième session extraordinaire du Comité, des réunions régionales préparatoires ont été organisées chaque matin de 8 heures à 9 h 50. Ont participé à la deuxième session extraordinaire du Comité les correspondants pour la science et la technologie de 131 Parties sur un total de 144 Parties présentes à cette deuxième session et à la neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 9) (voir document ICCD/CST(S-2)/INF.2-ICCD/CRIC(9)/INF.16).

E. Groupe de contact

14. À l'invitation du Président du Comité, un groupe de contact s'est réuni chaque soir de 18 h 30 à 20 h 30 pendant la session extraordinaire afin de travailler sur le projet de rapport du Comité sur sa deuxième session extraordinaire.

15. À sa deuxième séance, le 16 février 2011, le Comité est convenu de désigner M. Moussa Hassane (Niger) pour présider le groupe de contact.

III. Recommandations portant sur les points 2 à 7 de l'ordre du jour

16. Les conclusions et les recommandations figurant dans le présent rapport constituent une synthèse des idées, suggestions et propositions formulées par les diverses délégations pendant la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie. Le présent rapport indique les mesures éventuelles qui pourraient être engagées aux niveaux national, infrarégional, régional et international, après examen de la Conférence des Parties et adoption par celle-ci des décisions appropriées, conformément aux dispositions de la Convention.

A. Évaluation de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention

17. Le Comité a examiné le document ICCD/CST(S-2)/2 et analysé les recommandations formulées par les évaluateurs indépendants concernant l'organisation de la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention. L'objectif était d'utiliser les enseignements qui se dégagent de l'organisation de la première Conférence scientifique, afin d'apporter des améliorations dans la perspective de la deuxième Conférence scientifique.

18. Le modèle de la Conférence scientifique utilisé pour la première Conférence scientifique afin de rallier davantage de scientifiques au processus relevant du Comité de façon ponctuelle et thématique a été approuvé. Parallèlement, d'autres recommandations en rapport avec l'évaluation des moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international ont été formulées.

19. Après que des précisions ont été apportées sur certains points par l'un des évaluateurs indépendants, et à l'issue d'un débat approfondi, les recommandations ci-après ont été formulées.

20. En ce qui concerne l'organisation de la Conférence, il a été recommandé au secrétariat de mettre en place un comité directeur de la Conférence chargé d'en coordonner l'organisation. Ce comité directeur devrait être constitué de membres du Bureau du Comité, du secrétariat de la Convention et de l'institution ou du groupement chef de file retenu.

21. Il a aussi été recommandé que l'institution/le groupement chef de file crée, conformément à son mandat, un comité scientifique indépendant composé de scientifiques représentant les différentes régions, qui planifieront des publications longterms à l'avance, formuleront des avis et des contributions en vue de garantir la complémentarité entre les groupes de travail, et joueront un rôle consultatif impartial pour l'élaboration des messages à adresser à la presse sur le sujet de la conférence et l'état d'avancement des travaux. Le comité scientifique indépendant informera régulièrement le comité directeur de la Conférence de l'état d'avancement des travaux.

22. Il a été recommandé par ailleurs que la Conférence ait lieu tous les deux ans, en alternance avec les années des sessions de la Conférence des Parties, afin de ménager un délai suffisant pour élaborer les recommandations devant être examinées par la Conférence des Parties à sa session suivante. La tenue de la Conférence pendant une période intersessions, de préférence après les sessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), garantira la participation des scientifiques, et devrait aussi favoriser celle des décideurs.

23. Il a été recommandé que les groupes de travail soient, pour les prochaines conférences scientifiques, organisés rapidement. Il est indispensable d'accélérer la mise en train des groupes de travail afin qu'ils disposent de délais suffisants pour établir leurs résultats et les diffuser à l'ensemble de la communauté scientifique. Pour la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention, l'institution/le groupement chef de file, en consultation avec le comité directeur et le comité scientifique indépendant, ainsi que d'autres institutions scientifiques qui appuient l'organisation de la Conférence, devrait mettre en place les groupes de travail dès que possible.

24. La Conférence devrait être organisée sous la forme d'une séance plénière suivie de réunions de groupes restreints (groupes de travail) établis d'après les thèmes de la Conférence. La séance récapitulative de la Conférence devrait être consacrée à l'élaboration de résumés techniques et des propositions correspondantes liées aux travaux de chaque groupe de travail.

25. Il a été recommandé que, dans le cadre de l'application de la décision 16/COP.9, le secrétariat demande l'assistance de l'institution ou du groupement chef de file afin de garantir un financement suffisant aussi bien pour la Conférence que pour la participation de scientifiques originaires de pays en développement et de pays remplissant les conditions requises.

26. En prévision de la dixième session du Comité de la science et de la technologie (CST 10), il a été recommandé que le Comité, avec l'appui du secrétariat, invite la communauté scientifique à examiner les thèmes susceptibles d'être proposés pour les futures conférences scientifiques organisées au titre de la Convention.

B. Préparatifs de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention

27. La deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention se tiendra en 2012 à l'occasion d'une session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie et examinera le sujet thématique «Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résistance des zones arides, semi-arides et subhumides sèches».

28. La nécessité d'associer au débat sur le thème de la Conférence scientifique suivante au titre de la Convention les réseaux, institutions, organismes, organes et organisations scientifiques compétents aux niveaux régional et infrarégional, ainsi que les organisations non gouvernementales et autres parties prenantes de la société civile intéressés, a été examinée. Il est essentiel d'assurer une représentation géographique équilibrée.

29. Il a été recommandé que le secrétariat évite le risque d'un chevauchement des activités avec l'initiative en cours sur l'économie de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse.

30. Les régions ont été invitées à mobiliser des experts par l'intermédiaire du Bureau du Comité pour fournir des contributions au processus sur le thème de la Conférence.

C. Résultats de la première Conférence scientifique au titre de la Convention

31. Le Comité a pris note du document ICCD/CST(S-2)/2 et des réponses reçues des Parties par le secrétariat à l'enquête consacrée à cette question et en a examiné à fond les résultats, ainsi que les recommandations de la première Conférence scientifique au titre de la Convention. Les recommandations et les résultats des débats régionaux sur la création d'un mécanisme consultatif scientifique indépendant, international et interdisciplinaire et sur la mise en réseau d'informations scientifiques au titre du point 4 de l'ordre du jour, la recommandation sur la mise en commun des connaissances scientifiques disponibles au niveau local au titre du point 6 de l'ordre du jour, et les recommandations concernant le suivi et l'évaluation au titre du point 7 de l'ordre du jour, ont été examinés.

D. Mesures visant à permettre à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse

32. Rappelant la décision 18/COP.9 relative à cette question, le Comité a pris note des progrès accomplis sur la question et sur les orientations fournies par son Bureau ainsi que des débats au niveau régional organisés pour préparer la réunion. Il a été recommandé que le secrétariat organise, sous la conduite du Bureau du Comité, un forum mondial en ligne afin d'examiner les scénarios possibles et les critères d'évaluation et de les préciser davantage, et garantisse la participation à l'évaluation au moyen d'une facilitation au niveau régional. Les résultats du processus d'évaluation devraient être présentés dans un document à soumettre à la dixième session du Comité.

33. Il a été recommandé que les Parties tiennent compte du contenu du document devant être présenté à sa dixième session sur les résultats du processus d'évaluation dans les débats qu'elles auront au niveau régional pour préparer cette session, afin qu'une décision soit prise à la dixième session de la Conférence des Parties.

34. Il a été estimé que l'on ne devrait pas limiter la portée de l'évaluation, mais plutôt examiner les différentes possibilités de renforcer l'apport de conseils scientifiques au processus de la Convention et aux processus connexes:

a) En particulier, en renforçant l'organisation des conférences scientifiques dans le cadre de la Convention, en améliorant les réseaux entre organismes scientifiques mobilisés à tous les niveaux (national, sous-régional et régional) sur la question de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, et en se fondant sur une analyse rigoureuse des lacunes et des besoins en matière scientifique pour ce qui a trait à cette question;

b) Par ailleurs, en créant un lien avec les mécanismes qui s'occupent actuellement de la question de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans le contexte des changements climatiques, et le Mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques mis en place actuellement conformément à la résolution 65/162 de l'Assemblée générale, afin d'examiner comment les aspects scientifiques de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse peuvent être intégrés dans ces mécanismes.

E. Correspondants pour la science et la technologie

35. Le Comité a pris note du document ICCD/CST(S-2)/5 ainsi que des débats au niveau régional.

36. Il a été recommandé que l'enquête sur les rôles et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie soit diffusée à nouveau de manière à obtenir davantage de contributions des Parties. Il a aussi été recommandé qu'un document récapitulatif de l'enquête rediffusée soit présenté à la dixième session de la Conférence des Parties pour examen et décision.

37. Les Parties ont été invitées à mettre à jour régulièrement la liste des correspondants pour la science et la technologie et la liste d'experts, par les voies officielles.

38. Il a été souligné qu'il était nécessaire de mieux définir la procédure de communication avec les correspondants pour la science et la technologie.

F. Progrès accomplis en ce qui concerne le système de gestion des connaissances, y compris les savoirs traditionnels, les pratiques optimales et les expériences positives en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

39. Le Comité a pris note des progrès accomplis à cet égard. L'enquête sur les besoins en matière de gestion des connaissances qui doit être engagée par le secrétariat a été accueillie avec satisfaction. Toutes les parties prenantes ont été invitées à donner leur appréciation, en particulier sur le système de mise en commun des connaissances scientifiques, comme elles en sont priées dans la Stratégie.

40. La nécessité d'assurer des synergies entre le processus d'élaboration du système de gestion des connaissances mis en œuvre sous la supervision du Comité de la science et de la technologie et le processus de compilation et de révision des meilleures pratiques entrepris sous la supervision du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a fait l'objet d'un débat. Il a été recommandé de définir clairement les rôles et responsabilités respectifs des deux Comités à cet égard.

41. Les travaux menés par le secrétariat afin de développer le système de gestion des connaissances de la Convention, y compris le module devant aider le Comité dans l'exercice de ses fonctions d'intermédiaire pour l'échange de connaissances scientifiques, ont été reconnus à leur juste valeur. Les Parties, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes ont été invités à participer activement à la définition du contenu du système.

42. Il a été souligné qu'il était nécessaire de compléter les systèmes de gestion des connaissances existants et d'initiatives semblables déjà en place aux échelons local, national, sous-régional, régional et mondial lors de la conception du système de gestion des connaissances de la Convention, de manière à ce que le système soit exhaustif, évite les doubles emplois, réduise les coûts et mette à profit l'expérience acquise.

43. Il a été souligné également qu'il était nécessaire d'établir des partenariats dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du système de gestion des connaissances, en tirant parti de l'avantage comparatif des institutions scientifiques, des organismes des Nations Unies et des autres acteurs concernés pour obtenir des renseignements sur les pratiques optimales, les savoirs traditionnels et tout autre élément d'information pertinent, lorsque cela n'avait pas encore été fait, et promouvoir l'échange d'informations.

44. Lors de la conception du système de gestion des connaissances, le secrétariat devrait prendre en considération les limites techniques et matérielles que les utilisateurs finals sont susceptibles de rencontrer, et faire en sorte qu'il soit le plus simple possible de manière à en faciliter l'accès et l'utilisation par le plus grand nombre.

G. Questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des indicateurs d'impact permettant de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie

1. Examen de l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3

45. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans les travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 mentionnés dans le document ICCD/CST(S-2)/7. Il a aussi pris note des conclusions préliminaires de l'examen scientifique collégial des travaux de perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact figurant dans le document ICCD/CST(S-2)/INF.1.

46. Le Comité a noté que deux autres grandes options avaient été distinguées pour la communication de données sur l'«état du couvert terrestre», à savoir: a) celles fondées sur des indicateurs dérivés de cartes de l'état du couvert terrestre et de l'occupation des terres; et b) celles mettant en jeu des indicateurs biophysiques (également appelés indicateurs écosystémiques). Le recours à des indicateurs biophysiques a été recommandé. Néanmoins, compte tenu des différents niveaux de capacité technique des pays parties touchés et des délais très courts d'application, fixés à 2012, l'adoption provisoire d'une approche stratifiée pour la communication de données sur l'«état du couvert terrestre» a été recommandée. Cette approche permettrait de démarrer les travaux en utilisant les données déjà disponibles concernant le couvert terrestre. Au fur et à mesure que les capacités techniques s'accroîtront, les pays pourraient fournir des rapports et des cartes plus détaillés, en tenant compte d'autres variables comme les «types d'occupation des terres» et les mesures du couvert végétal ainsi que les données relatives à la production et à la biomasse pertinentes pour ce type de couverture.

47. Il a été recommandé au secrétariat de la Convention de poursuivre ses travaux sur les méthodes de mesure, de suivi et de communication du «pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées», en abordant les sujets ayant trait à l'établissement du seuil de pauvreté et à la ventilation spatiale des données conformément aux résultats de l'examen scientifique collégial de l'ensemble provisoirement convenu d'indicateurs d'impact au titre de la Convention.

48. Sur la base des conclusions de l'examen scientifique collégial, la nécessité de clarifier l'expression «dans les zones touchées», surtout dans la définition des indicateurs de base et des indicateurs provisoires, a été soulignée. Il a été recommandé que tous les indicateurs proposés soient mesurés dans les pays parties touchés et que l'utilisation opérationnelle de l'expression «dans les zones touchées» soit affinée grâce à la contribution de la communauté scientifique et qu'elle serve à interpréter les mesures des indicateurs d'impact. Selon cette approche, les problèmes connexes mais différents: a) de définition, de mesure et de suivi des indicateurs; et b) de définition et de délimitation des zones touchées seraient distincts et donc plus viables sur le plan opérationnel. Il a été recommandé que le secrétariat examine plus avant cette question en collaboration avec la communauté scientifique dans la perspective de la dixième session du Comité de la science et de la technologie.

49. Il a été recommandé que les indicateurs proviennent, dans la mesure du possible, de sources auxquelles les acteurs nationaux ont accès et peuvent avoir recours. Les indicateurs recueillis à l'échelle internationale pourraient permettre de suivre les évolutions à l'étude par défaut, lorsque les données manquent à l'échelle nationale pour établir un premier rapport.

50. Il a été recommandé au secrétariat de produire, sous la direction du Bureau du CST, des modèles et des directives concernant l'établissement de rapports en vue d'une utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact, à présenter à la dixième session de la Conférence des Parties. Il a aussi été recommandé au secrétariat de demander régulièrement aux parties prenantes, lors de l'élaboration de ces directives, de définir clairement leurs besoins. Dans lesdites directives, les indicateurs et leur portée opérationnelle en tant qu'instruments de mesure devraient être attentivement pris en compte et des précautions devraient être prises si les mesures des indicateurs sont intégrées dans un contexte plus général.

51. L'importance de s'accorder sur les définitions des termes utilisés pour les indicateurs d'impact et les éventuels paramètres de mesure ou indicateurs indirects connexes utilisés pour mesurer ces indicateurs a été soulignée. Il a donc été recommandé au secrétariat d'affiner, sous la direction du Bureau du CST et avec la collaboration de la communauté scientifique, le glossaire des termes et des définitions en vue d'une utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact.

52. Il a été recommandé d'établir un aperçu sur le nombre de pays et régions touchés qui mesurent déjà le sous-ensemble d'indicateurs d'impact, les méthodes y relatives appliquées et les données d'expérience et capacités existantes. Il faudrait évaluer les besoins de ces pays et régions en matière de capacités et identifier les possibilités d'harmoniser les approches suivies. Les centres de référence régionaux pourraient être mobilisés à cet égard.

2. Progrès accomplis dans le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3

53. Le Comité a examiné le document ICCD/CST(S-2)/8 sur l'état d'avancement des travaux du processus engagé pour affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs 1, 2 et 3 et a pris note des conclusions préliminaires de l'examen scientifique collégial y relatif figurant dans le document ICCD/CST(S-2)/INF.1.

54. Les progrès accomplis dans le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact grâce à l'examen scientifique collégial ont été salués. Il a été recommandé de faire une place, dans le processus de la Convention, aux examens scientifiques collégiaux périodiques, afin non seulement de favoriser l'intégration de nouvelles idées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, des besoins des utilisateurs et des objectifs spécifiques découlant de l'application de la Convention, mais aussi de renforcer la crédibilité du système d'indicateurs, ainsi que d'autres questions scientifiques abordées par la Convention.

55. La communauté scientifique a été appelée à poursuivre ses contributions au perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact et toutes les parties prenantes intéressées ont été encouragées à contribuer au processus d'examen en participant au forum électronique mondial lancé par le secrétariat (<http://eforum.unccd.int>).

56. Il a été recommandé au secrétariat de poursuivre le processus d'examen par des voies officielles.

57. Un rapprochement des indicateurs du FEM – au niveau du portefeuille de projets et de programmes – et de l'ensemble d'indicateurs d'impact au titre de la Convention serait une bonne chose pour les deux institutions, ainsi que pour les Parties appelées à utiliser les indicateurs choisis et à communiquer des données à leur sujet. Une participation plus étroite du FEM, par le biais de son Groupe consultatif scientifique et technique, au processus itératif de perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs au titre de la Convention a ainsi été préconisée, en vue d'harmoniser les objectifs et les méthodes de collecte et de communication des données sur les indicateurs.

58. La création, sous réserve de l'examen des incidences financières, d'un groupe consultatif spécial d'experts techniques équilibré du point de vue de sa répartition géographique, qui serait chargé de poursuivre la contribution itérative et participative de la communauté scientifique et technologique au processus de perfectionnement des indicateurs d'impact, a suscité de l'intérêt.

59. La création d'un groupe international de partenaires institutionnels, réunissant les organisations qui contribueraient à la production et à la gestion des ensembles de données en se fondant sur les indicateurs d'impact de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que sur le succès des mesures correctives, a aussi suscité de l'intérêt.

60. Il a été recommandé au secrétariat d'élaborer des propositions visant à créer le groupe consultatif spécial d'experts techniques et le groupe de partenaires institutionnels, pour examen à la dixième session de la Conférence des Parties, et d'indiquer en particulier les incidences financières de telles propositions.

61. L'emploi de l'expression «indicateurs d'impact» a été examiné. Compte tenu des conclusions du processus d'examen scientifique collégial, cette expression devrait sous-entendre que l'ensemble complet d'indicateurs, pris globalement, devrait illustrer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie. Dans ce sens, certains des indicateurs figurant dans l'ensemble ne sont peut-être pas, à strictement parler, des indicateurs d'«impact» (par exemple, ils peuvent être des facteurs). Néanmoins, lors de leur prise en compte avec les autres indicateurs, leur intégration dans l'ensemble aiderait à comprendre l'impact.

62. Le Comité a aussi abordé la question de l'utilisation des termes «harmonisation» et «normalisation». Il ressort des conclusions du processus d'examen collégial scientifique que l'harmonisation consiste à rendre comparable (harmoniser) la même variable mesurée de différentes manières. La normalisation consiste à accepter et utiliser une seule méthode commune pour la même variable ou le même indicateur. Les causes et les conséquences de la dégradation des terres arides revêtent de multiples caractéristiques et varient dans l'espace et dans le temps. Le choix de l'indicateur doit donc tenir compte de ces particularités tout en suivant des principes et des critères cohérents. Il a été recommandé de poursuivre l'harmonisation, voire la normalisation si nécessaire et si possible.

63. Le Comité a examiné les raisons pour lesquelles un ensemble «minimum» ou «limité» d'indicateurs avait été proposé. Il y a un besoin patent d'indicateurs qui donnent des mesures harmonisées comparables entre pays et régions. Néanmoins, cette approche n'est pas censée limiter le suivi, l'analyse et l'évaluation. Pour répondre de manière fonctionnelle à cette préoccupation, il a été recommandé de lancer la mise au point d'un mécanisme dans lequel l'ensemble minimum d'indicateurs harmonisés au niveau mondial puisse être systématiquement complété par des indicateurs pertinents élaborés à l'échelon régional, national et/ou local.

64. Il a été recommandé d'adopter comme cadre initial un cadre DPSIR (éléments moteurs-pressions-état-incidences-réactions) modifié qui intègre des dispositions sur les services rendus par les écosystèmes. Le cadre initialement choisi devrait être régulièrement réévalué en tenant compte de sa pertinence au fur et à mesure que s'étoffent le suivi et l'évaluation, de son utilité pour le processus de prise de décisions et de l'évolution des besoins.

65. L'adoption d'un dispositif permettant d'établir des catégories d'indicateurs en fonction de leur «disponibilité» opérationnelle a été recommandée. Ce dispositif garantirait une place aux indicateurs qui sont actuellement difficiles à mesurer, mais qui sont considérés comme essentiels dans le suivi de l'impact.

66. Il a été recommandé de procéder à des tests dès que possible afin d'évaluer si les indicateurs d'impact qu'il est proposé d'affiner peuvent atteindre les objectifs de l'ensemble d'indicateurs dans le cadre de la hiérarchie résultant du processus de perfectionnement. L'exercice pilote de suivi des indicateurs d'impact devrait être lié aux projets de recherche en cours.

67. Conformément au paragraphe 3 de la décision 17/COP.9 et compte tenu des résultats de l'examen scientifique collégial et des ressources disponibles, on a souligné la nécessité de donner la possibilité aux pays parties touchés de communiquer volontairement les indicateurs d'impact de l'ensemble complet, en sus des deux requis pour l'établissement de leur quatrième rapport en 2012. À cette fin, des outils minimaux conçus pour la présentation de rapports devraient être disponibles.

IV. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie et clôture de la session

68. À sa sixième séance, le 18 février 2011, le Comité a examiné le projet de rapport sur sa deuxième session extraordinaire (ICCD/CST(S-2)/L.1). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à en établir la version finale, avec le concours du secrétariat.

69. Après avoir fait une déclaration, le Président a prononcé la clôture de la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie.

Annexe

Documents dont le Comité de la science et de la technologie était saisi à sa deuxième session extraordinaire

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
ICCD/CST(S-2)/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-2)/1/Corr.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat. Rectificatif
ICCD/CST(S-2)/2	Évaluation de l'organisation et résultats de la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-2)/3	Rapport intérimaire sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-2)/4	Rapport intérimaire sur les moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international à l'appui du processus de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-2)/5	Rapport intérimaire sur l'élaboration de recommandations sur le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-2)/5/Corr.1	Rapport intérimaire sur l'élaboration de recommandations sur le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie. Note du secrétariat. Rectificatif
ICCD/CST(S-2)/6	Rapport sur la mise en œuvre du système de gestion des connaissances. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-2)/7	Rapport sur l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-2)/7/Corr.1	Rapport sur l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3. Note du secrétariat. Rectificatif

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
ICCD/CST(S-2)/8	Rapport sur l'état d'avancement des travaux du processus engagé pour affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs 1, 2 et 3. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-2)/INF.1	Scientific review of the UNCCD provisionally accepted set of impact indicators to measure the implementation of strategic objectives 1, 2 and 3
ICCD/CST(S-2)/MISC.1/Rev.1- ICCD/CRIC(9)/MISC.1/Rev.1	List of participants. Provisional
ICCD/CST(S-2)/INF.2- ICCD/CRIC(9)/INF.16	List of participants
